

01 mar 2012 -18:49

Appartient à Conseil des ministres du 1er mars 2012

Réforme de la sécurité civile

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi (*) qui vise à octroyer la personnalité juridique aux futures zones de secours. Le Conseil des ministres a également pris acte du programme de mise en œuvre de la réforme de la sécurité civile.

L'avant-projet de loi, modifiant la loi du 15 mai 2007, constitue une étape fondamentale de la réforme de la sécurité civile . Il vise à augmenter la sécurité des pompiers, à doter les prézones de la personnalité juridique et à leur octroyer une dotation fédérale pérenne.

L'avant-projet prévoit :

- la prise de décisions rapide et démocratique,
- la création d'une structure de coordination permanente,
- la mise en œuvre progressive de normes minimales d'équipement de protection individuelle et collective des sapeurs pompiers,
- l'instauration d'une politique de prévention zonale,
- le soutien du SPF Intérieur aux prézones pour les aspects logistique, connaissance, informatique et formation,
- la soumission des prézones à l'inspection sur la protection civile.

Enfin, le Conseil des ministres a pris acte de la note relative à la mise en oeuvre de la réforme de la sécurité civile et à son calendrier d'exécution.

(*) modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>